

**Randonnées « Quand les épouvantails visitent le****Patrimoine »**

Randonnée organisée par la commune de Guéhenno et l'APPEL du RPI Billio-Guéhenno.

**Samedi 3 juillet 2021**

Inscription à partir de 16h30, départ de l'école 2 rue du Stade à Guéhenno.

Tarif : adulte 4€ ; enfant de 6 à 12ans 2€ ; moins de 6 ans gratuit.

Circuits de 8Km et 15Km à la découverte du Patrimoine communal et enrichi par les épouvantails. Ravitaillement distribué au départ de la randonnée (prévoir un sac à dos).

En soirée concert animé par des groupe locaux, buvette et restauration rapide.



Venez nombreux!!

**Environnement****Gestion différenciée des espaces verts**

Depuis quelques années, la municipalité a mis en place un plan de gestion différenciée des espaces verts. Ce modèle est **de plus en plus utilisé pour gérer les espaces verts** : alors que certaines zones sont entretenues plus régulièrement, dans les centres bourgs par exemple, d'autres restent plus sauvages. Les avantages sont d'ordre **économique**, cela conduit à un entretien moins important (diminution de la fréquence des tontes et dégage du temps aux agents), **écologique** : la faune et la flore sauvage peuvent recoloniser des milieux adaptés à leurs besoins. Par exemple, dans le village du Mont, la tonte ne sera pas totale. Un broyage sera effectué au mois de septembre, avant le Pardon de la Saint Michel.



## # OBJECTIF PATRIMOINES CONCOURS PHOTO

Du 14 mai au 31 août 2021

**Comment participer ?**

- Respectez le thème « Photographiez les patrimoines de Bretagne » d'une ou plusieurs cités labellisées en Bretagne : « Villes d'Art et d'Histoire », « Villes Historiques », « Petites Cités de Caractère » et « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne » ;
- Remplissez le formulaire d'inscription sur [www.patrimoines-de-bretagne.fr/concours-photo](http://www.patrimoines-de-bretagne.fr/concours-photo) et envoyez vos photos (3 photos maximum par participant).

# LE P'TIT DJEUVNO

**Mot du Maire**

L'enquête publique relative à la révision de la carte communale (document référence en urbanisme de notre commune) va se dérouler du 24 juin au 24 juillet. Pendant un mois, vous pourrez venir consulter le dossier et émettre vos remarques ou intentions par courrier et par mail. 4 permanences en présence du commissaire enquêteur sont programmées les samedis. Votre venue est libre d'accès.

Pour rappel, nous avons repris l'étude de ce document d'urbanisme depuis 2018 suite à des obligations réglementaires. Les objectifs sont clairs : redensifier les bourgs.

Ainsi, des terrains qui étaient constructibles jusqu'alors ne le seront plus car situés hors agglomération. Les propriétaires ont eu un délai suffisant pour envisager de les vendre (15 ans).

Nous avons un potentiel de 3 hectares de terrains constructibles maximum à respecter sur la commune ; tels sont les règles imposées par le SCOT (schéma de cohérence territoriale voté à l'échelle du Pays de Pontivy, document maître). Des terrains privés dans le bourg sont compris dans cette masse et cela même si les propriétaires ne sont pas vendeurs. Ainsi, dans ces 3 hectares théoriques de terrains constructibles, certains ne seront pas mis en vente mais nous ne pouvons pas enlever ces terrains enclavés dans la future zone constructible. Ce qui réduit nettement la surface constructible.

Je vous invite donc à venir consulter le projet de la future carte communale en mairie.

Ce nouveau document d'urbanisme fera l'objet de 2 approbations (préfet et conseil municipal) et pourrait être adopté en fin d'année 2021.

Pour continuer, avec l'urbanisme, 4 lots sont vendus depuis le début de l'année dans le lotissement. Un lot est réservé. Il en reste 2 à vendre. Espérons les vendre rapidement.

Nous souhaitons la bienvenue à des nouveaux commerçants pour la tenue du bar-restaurant le Gwen Ha Du, Mr et Mme Heuvrad.

N'oubliez pas de venir voter les 20 et 27 juin pour les élections départementales et régionales ou de faire une procuration en cas d'absence.

Je vous souhaite de passer un bel été ; et restez vigilants face au virus !

Nolwenn BAUCHÉ.

**BREVES DU CONSEIL****Séance du Conseil Municipal du 11/05/2021**

Membres en exercice : 15.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

**Présents** : Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Mr Romuald BLANC, Mme Sophie BROGARD, Mme Anne COUGHLIN-GUILLAUME, Mme Martine FERRAND, Mr Erwann GRANDIN, Mr Yannick GUEGAN, Mme Christiane JOUBIOUX, Mme Marie-Laure LALYS, Mr Michel LE MERCIER, Mr Julien MAUGUIN, Mme Claudine NIZAN.

**Excusés** : Mr Bruno ANTOINE (donne pouvoir à Mme Christiane JOUBIOUX), Mme Morgane GUILLO (donne pouvoir à Mme Martine FERRAND).

**Absent** : Mr Nicolas DIEU-KERVEGANT

Le conseil peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Mr Michel LE MERCIER.

**VALIDATION DU PLAN D'AMENAGEMENT PATRIMONIAL DE GUEHENNO 2021-2024**

Le Plan d'Aménagement Patrimonial est un document prospectif ayant pour objectif de bâtir un projet patrimonial pour l'aménagement, la restauration et la valorisation de la commune.

Madame Christiane JOUBIOUX précise qu'initialement la validation du Plan d'Aménagement Patrimonial devait intervenir après la visite de réévaluation du label de la commune prévue en juin 2021. Cependant, considérant l'existence de demandes de subventions en attente, il est recommandé de valider dès à présent le Plan d'Aménagement Patrimonial afin que ces demandes puissent aboutir.

Il est rappelé que les aides accordées par la Région Bretagne pour la restauration et la mise en valeur d'un bâtiment privé ou public, ne pouvaient concerner jusqu'à présent, que le bâti reconnu d'intérêt patrimonial, inscrit dans un Site Patrimonial Remarquable (SPR) ou protégé juridiquement au titre des monuments historiques.

La mise en place d'un Plan d'aménagement patrimonial permet d'étendre les aides de façon plus cohérente et programmée :

-aux bâtiments privés ou publics, appartenant à un secteur géographique clairement identifié et délimité -ou relevant d'une thématique prioritaire choisie.

En effet, les aides à la restauration du bâti ancien, au titre des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne, ne seront accordées qu'aux projets inscrits dans ces plans.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve le Plan d'Aménagement Patrimonial 2021-2024.

Pour	14
Contre	/
Abstention	/

**Étapes déconfinement****Ce qui change le 9 juin 2021**

- couvre-feu décalé à 23h ;
- télétravail assoupli ;
- commerces, marchés couverts : 4 m2 par client ;
- terrasses extérieures : 100% de la capacité, tables de 6 maximum ;
- réouverture des cafés restaurants en intérieur : jauge de 50%, tables de 6 maximum ;
- musées : 4 m2 par visiteur ;
- cinémas, salles des fêtes, chapiteaux : 65% de l'effectif, jusqu'à 5 000 personnes par salle. Pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes.
- lieux de culte, mariages ou pacs (cérémonies) : 1 emplacement sur 2 ;
- cérémonies funéraires : 75 personnes ;
- enseignement supérieur : 50% de l'effectif jusqu'à la rentrée de septembre ;
- spectateurs dans établissements sportifs extérieurs (stades) ou couverts (piscines) : 65% de l'effectif, jusqu'à 5 000 personnes. Pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes ;
- pratiquants dans établissements sportifs extérieurs (stades) ou couverts (piscines) : publics non prioritaires jusqu'à 50% de l'effectif ;
- réouverture des salons et foires : 50% de l'effectif, jusqu'à 5000 personnes. Pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes ;
- festivals de plein air assis : jauge de 65% jusqu'à 5 000 personnes. Pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes ;
- rassemblements de plus de 10 personnes interdits dans l'espace public, sauf visites guidées ;
- thermalisme : 100% de l'effectif ;
- casinos : 50% de l'effectif. Pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes ;
- bibliothèques : 1 siège sur deux ;
- parcs zoologiques en plein air : 65% de l'effectif ;
- danse : reprise pour les majeurs, sans contacts, 35% de l'effectif ;
- activités sportives de plein air : 25 personnes, reprise des sports avec contact ;
- compétitions sportives de plein air : pour les pratiquants amateurs 500 personnes.

**Ce qui change le 30 juin 2021**

- maintien des mesures barrière et distanciation physique ;
- levée du couvre-feu ;
- pass sanitaire pour les événements extérieurs et intérieurs de plus de 1 000 personnes ;
- levée des limites de jauge (selon situation locale) dans les établissements recevant du public ;
- compétitions sportives de plein air : pour les pratiquants amateurs 2 500 personnes. Pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes ;
- reprise des festivals de plein air debout : 4 m2 par festivalier. Pass sanitaire au-delà de 1 000 personnes.

Concernant les **discothèques**, leur fermeture fera l'objet d'une clause de revoyure mi-juin afin de définir les conditions de réouverture.

**Le pass sanitaire**

Le pass sanitaire s'appliquera à partir de 11 ans et ne sera exigé que dans les situations de grands rassemblements, où le brassage du public est plus à risque au plan sanitaire. En aucun cas, il ne s'agira d'appliquer ce pass dans la vie quotidienne des Français.

**Citoyenneté****Rappel élections régionales et départementales**

Les élections auront lieu **les dimanches 20 et 27 juin prochain** de 8h à 18h à la salle du Roiset.

Merci de venir avec votre propre stylo pour l'émargement.

**PENSEZ AU VOTE PAR PROCURATION****Comment faire la démarche ?**

L'électeur qui donne procuration doit remplir un formulaire.

Il a 3 possibilités pour faire la démarche :

-Utiliser le **téléservice**, puis aller **en personne** à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité et l'e-mail de confirmation de la démarche en ligne.

-Imprimer le **formulaire disponible sur internet**, puis le remettre, **en personne** et en présentant un justificatif d'identité, à la gendarmerie ou au commissariat ou au tribunal ou dans un lieu accueillant du public défini par le préfet.

- Remplir à la main le **formulaire disponible sur place** (gendarmerie ou commissariat ou tribunal ou lieu accueillant du public défini par le préfet) et présenter **en personne** un justificatif d'identité.

**JUIN 2021****Votre Mairie**

Pour nous contacter :

Tél. 02 97 42 29 89

contact@guehenno.fr

**Horaires Mairie**

Tous les matins du lundi au

samedi de 9h à 12h

Le mardi et le jeudi

De 14h à 17h

**Permanences des élus :**

Nolwenn BAUCHE, Maire

Permanence

le samedi matin

sur rendez-vous

**Permanence CCAS et****Mutuelle solidaire**

Martine FERRAND

06-77-63-67-51

2ème mardi de chaque mois

**de 10h à 12H**

le 8 JUIN 2021

Et le 6 JUILLET 2021

**Infos Pratiques****MÉDECIN DE GARDE :**

composez le 15

qui vous orientera vers le service de régulation

**PHARMACIE** : appeler le 3237

**PLANNING BIBLIOTHÈQUE**

Ouverture

▫ **les mercredis** : 9/06 ; 16/06 ; 23/06 ; 30/06.

de 15h30 à 17h30.

▫ **les dimanches** : 6/06 ; 13/06 ; 20/06 ; 27/06.

de 10h30 à 12h00.

Le prêt de livres est gratuit.

**DÉCHETTERIE**

Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte de la déchetterie de Brénolo

**Du lundi au samedi : 08h30-12h30 / 14h00-18h00**

**Le jeudi : Fermée**

Responsable publication :  
Mme Nolwenn BAUCHE  
imprimé par : Mairie de Guéhenno

## PRISE DE COMPETENCE « MOBILITE » PAR CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE : MODIFICATION DES STATUTS

La loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) programme, d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2021, la couverture intégrale du territoire national en Autorités Organisatrice de la Mobilité (AOM). Elle a notamment pour objectif l'exercice effectif de la compétence mobilité « à la bonne échelle » territoriale, en favorisant notamment les relations entre les intercommunalités et les Régions.

Elle est responsable de la définition de la politique de mobilité sur son territoire via l'animation des acteurs concernés et est seule compétente pour élaborer un plan de mobilité pour le territoire.

La prise de la compétence « mobilité » ne signifie pas la prise en charge des services organisés par la Région sur le territoire. Cet éventuel transfert ne pourrait avoir lieu qu'à la demande de la communauté de communes.

Madame le Maire précise que cette prise de compétence ne modifie par l'organisation de la compétence transports scolaires : Centre Morbihan Communauté continue à organiser le transport scolaire pour les écoles élémentaires et la Région concernant le transport scolaire des collégiens et lycéens.

Sans prise de compétence c'est la Région qui exercera de droit cette compétence sur notre territoire au 1<sup>er</sup> juillet 2021. La compétence « mobilité » n'est pas sécable (elle ne peut pas être partagée entre plusieurs collectivités) mais elle peut s'exercer à la carte, c'est-à-dire en choisissant d'organiser les services apportant la réponse la plus adaptée aux besoins de mobilité du territoire, en complément de ceux déjà gérés par la Région.

Le conseil communautaire du 25 mars 2021 s'est prononcé favorablement pour l'exercice de la compétence mobilité.

Dès lors, les communes membres de Centre Morbihan Communauté ont un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification des statuts de CMC suite à l'intégration de la compétence mobilité.

Le Préfet prendra ensuite, si la majorité qualifiée est réunie, un arrêté approuvant les nouveaux statuts et le transfert de compétences.

Dès que les conditions seront satisfaites, le transfert de la compétence mobilité prendra effet au plus tard au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve les statuts modifiés de Centre Morbihan Communauté ainsi que la prise de compétence mobilité prévu par ces derniers.

Pour	14
Contre	/
Abstention	1

## VALIDATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DU 18 MARS 2021 DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour rôle d'assurer pour les intercommunalités et ses communes membres, la neutralité budgétaire des transferts de compétences.

Les rapports de la CLECT constituent la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation.

Le conseil municipal de chaque commune membre intéressée est appelé à se prononcer, à la majorité simple, sur les montants des attributions de compensation tels qu'ils sont proposés dans le rapport de la commission.

Le rapport de la CLECT du 18 mars 2021 évoque notamment :

-L'élection du président (Benoît ROLLAND) et d'un vice-président (Pascale GILLET)

-La demande de réduction du droit de tirage de la commune de Billio

L'attribution de compensation réelle 2020 hors mutualisation

Pour l'année 2020, le montant de l'attribution de compensation réelle est le même que le montant de l'attribution de compensation prévisionnelle (pas de modifications).

--L'attribution de compensation prévisionnelle 2021

Communes	Attribution compensation réelle 2020 Hors mutualisation (1)	VOIRIE Participation de la CC 2020 (2)	VOIRIE Participation de la CC 2021 (3)	VOIRIE Correction AC (4)=(3)-(2)	Annulation annuité emprunt 2009 (5)	AC prévisionnelle corrigée de la voirie 2021 (6)=(1)+(4)+(5)
GUEHENNO	-49 053.45	32 387.98	30 863.82	-1 524.16		-50 577.61

Pour calculer le montant de l'attribution de compensation prévisionnelle 2021, on repart du montant de l'attribution de compensation réelle 2020 (49 053.45€) auquel on rajoute la somme de 1 524.16€ (qui correspond à la baisse de la participation voirie de Centre Morbihan Communauté) soit un montant d'attribution de compensation prévisionnelle 2021 de 50 577.61€.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

-Approuve le contenu du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie en date du 18 mars 2021.

Pour	14
Contre	/
Abstention	/

## CHOIX DE L'ENTREPRISE VRD (VOIRIE RESEAUX DIVERS) POUR LE PROJET BSH (BRETAGNE SUD HABITAT)

Par délibération du 16 mars 2021, le conseil municipal a décidé de confier au cabinet CEA la mission de maîtrise d'œuvre VRD (Voirie Réseaux Divers) pour le projet de Bretagne Sud Habitat (BSH) au 38 rue Nationale.

Le cabinet CEA a  
nant la mission  
d'offres :

Entreprises \ Estimation	Montant H.T à l'ouverture des plis
PICAUT TP	56 620.00 €
COLAS	50 777.70 €
	59 132.58 €

fait une consultation auprès de diverses entreprises concernées VRD. Les entreprises PICAUT et COLAS ont répondu à l'appel

Pour	14
Contre	/
Abstention	/

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité valide le devis PICAUT TP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h.

## A LA DÉCOUVERTE D'UN PROFESSIONNEL

### Restaurant le Gwenn Ha Du

9 rue nationale - 56420 Guéhenno

Damien et Amélie Heuvrard ont tous les deux 38 ans. Originaires de la commune de Cussey Les Forges à coté de Dijon, ils exerçaient une activité de traiteur. Mr Heuvrard était également chef à domicile et a exercé 20ans dans la restauration dont 10 ans comme Chef de cuisine. Madame s'occupait du secrétariat et de la comptabilité.

Venants depuis une dizaine d'année en vacances en Bretagne, amoureux de la région, ils décident de s'installer et de reprendre le bar restaurant le Gwenn Ha Du .

### L'ouverture est prévue la semaine 24

Des soirées à thème seront proposées avec concerts occasionnels et diverses animations.

Un menu du jour à 12€90 proposé les midis en semaine sera complété d'une carte.

Le restaurant à la carte sera également ouvert les mardi, jeudi et vendredi soir.

### Horaires d'ouverture :

Lundi 8H00 – 15H00

Mardi 8H00 – 15H00 et 17H30 – 20H00

Mercredi 8H00 -15H00

Jeudi et Vendredi 8H00 – 15H00 et 17H30 – 20H00

Ouvert le dimanche matin.



## INFORMATIONS COMMUNALES

### Horaires mairie et agence postale période estivale

En juillet la mairie et l'agence postale seront ouvertes tous les matins.

En août la mairie et l'agence postale seront ouvertes tous les matins sauf le mercredi.



### Enquête sur « les compétences des adultes »

L'INSEE en partenariat avec le ministère du Travail (DARES) réalise de juin à août une enquête statistique sur les compétences des adultes résidents en France métropolitaine. Madame LORENT Isabelle, enquêtrice de l'Insee, munie de sa carte officielle passera chez certains habitants pour les besoins de l'enquête.

Merci de lui réserver un bon accueil.



## Urbanisme

### Enquête publique – révision de la carte communale

L'enquête publique relative à la révision de la carte communale aura lieu du 24 juin 2021 au 24 juillet 2021, 12h.

Vous pouvez venir consulter le dossier d'enquête publique en mairie aux horaires ci-dessous.

Vous pouvez rédiger un courrier à la mairie ou mail à l'adresse [enquete.publique.guehenno@gmail.com](mailto:enquete.publique.guehenno@gmail.com).

Les permanences du commissaire enquêteur, Jean-Claude Foucraut auront lieu les samedis 3, 10, 17 et 24 juillet de 9h à 12h

Horaires du 24/06 au 10/07 : lundis, mercredis, vendredis et samedis 9h-12h, mardi et jeudi 9h -12h / 14h-17h

Horaires du 12/07 au 24/07 : lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis 9h-12h.



### Programme locatif senior BSH – 38 rue nationale

Les travaux de terrassement et VRD pour le programme locatif senior situé au 38 rue nationale 56420 Guéhenno commenceront début juillet.

D'autres travaux auront lieu fin août. La construction des maisons devraient avoir lieu en septembre.



## Loisirs—Manifestations

### Avis aux pongistes

Une table de ping-pong est installée près de la maison des associations, vous pouvez y accéder gratuitement.

Pensez à venir avec votre balle et vos raquettes.



### Le Comité des fêtes de GUEHENNO revoit son calendrier

Les membres lors de la réunion du 30 mai 2021 ont décidé de maintenir les manifestations prévues :

**Le dimanche 1<sup>er</sup> août** : prix cycliste annuel sur le circuit du rivage, 6<sup>ème</sup> édition, avec deux courses ouvertes aux minimes et aux cadets, après le passage des jeunes des écoles de cyclisme. Le circuit de 3km800 très apprécié par les sportifs et le public traverse l'agglomération, le départ et l'arrivée ayant lieu en plein centre bourg. Chaque année environ 180 jeunes sportifs du Grand Ouest y participent.

**Le samedi et dimanche 18 et 19 septembre** : Au Manoir de Lemay dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine La Fête du Pain. Au Programme **Le Samedi** - La Fabrication du pain à l'ancienne, Cuisson au Four de brioches, Pain de Seigle et autres variétés. Randonnée du patrimoine, animation musicale du pays gallo, grillades en soirée. **Le Dimanche** Repas du terroir à 13 Heures fabrication et cuisson de pain en matinée et en après-midi.

Par contre la Fouée de la Saint-Jean prévue le samedi 26 juin et le vide-grenier prévu le 18 juillet sont annulés